

LES FAITS DU JOUR

Il est probable que le procès de Poundmaker aura lieu immédiatement après celui de Riel.

L'archevêque Gibbons, de Baltimore, va probablement être créé cardinal en septembre.

L'état du capt. Doucet, l'aide-de-camp du Gén. Middleton blessé à la bataille de l'Anse au Poisson, est encore très-précaire.

La récolte du blé est comme cécé en différents endroits dans le voisinage de London, Ont. Ce grain a partout une magnifique apparence.

Soixante criminels que le gouvernement russe dirigeait sur la Sibirie se sont révoltés contre leur escorte. Vingt ont été tués et 30 se sont échappés.

Le choléra fait des progrès alarmants dans le sud de la France. Il y a déjà eu 37 décès à Marseille, et un cas du terrible fléau, vient, paraît-il, de se déclarer à Lyon.

La grande loge Franc-Maçonnique du Canada, en session à Hamilton, a déclaré, par l'organe du grand maître Murray, qu'on ne pouvait pas admettre des athées, ni des libres penseurs, ni des sauvages non émancipés.

M. W. T. R. Preston, de Port Hope, Ont., a accepté la candidature dans East Durham, pour la Chambre des Communes, dans l'intérêt du parti libéral. Ce siège est rendu vacant par la mort du lieutenant colonel Williams.

Durant les 48 heures finissant vendredi, il y a eu 69 nouveaux cas de choléra et 41 décès à Madrid. On remarque que la foudre a beaucoup augmenté le nombre des victimes. Mercredi, il y a eu 3,168 nouveaux cas et 2,252 décès dans toute l'Espagne.

Une chose souverainement drôle, c'est de voir les écrivains rouges et gris se trémousser parce que les ministres fédéraux s'accordent quelques jours de répit, à la suite de la longue et rude session qu'ils viennent de traverser.

Ces braves gens seraient bien aimables de nous faire connaître un peu ce que faisaient M. Mackenzie et ses collègues, de 1873 à 1878, ce que font aujourd'hui M. Mowat et les siens, ce que fait enfin M. Mercier, qui lui pourtant n'est qu'un très-modeste chef d'opinion. Tous ces dignes hommes-là se promenaient et se promènent, et Dieu sait néanmoins, qu'ils n'ont jamais accompli en faveur de l'intérêt public la tâche de ce qu'a fait et continue à faire l'administration actuelle.

COUR DE POLICE

[Présidence des échevins Durocher et Henej]

Ottawa, 1er août.

Louis Turgeon, ivresse, \$1 d'amende et \$1 de frais.

Léon Dumoulin, même offense, même peine.

Marie Cardinal, langage insultant envers Kate Robinson, cause remise à lundi.

Richard Brady, accusé d'avoir participé à l'érection d'un hangar en bois en contradiction avec le règlement No 447 de la municipalité, \$1 d'amende et \$1 de frais.

Mary Lynden, accusé d'avoir volé, \$12, cause renvoyée aux assises criminelles.

Madame Thomas Byfield née DUMOUCHEL, 147 Rue Sparks Ottawa.

Modes Parisiennes, dernier goût, grande variété de chapeaux d'été. Notre assortiment qui vient d'arriver et des plus complets.

Dame Thomas Byfield.

3 juin

LE PROCÈS DE RIEL

Voici le texte de l'ultimatum adressé au major Crozier par Riel et dont M. Osler a fait mention dans son adresse au jury, mardi dernier :

Au major Crozier, commandant de la police montée à Fort Carlton et Battleford.

MAJOR. - Le conseil du gouvernement provisoire des établissements de Prince Albert l'honneur de vous communiquer à vous et à vos hommes les conditions suivantes : Vous êtes requis d'abandonner complètement les positions de Fort Carlton et Battleford avec tous vos biens. Si vous acceptez, vous et vos hommes pourrez quitter le pays et il vous sera fournis les moyens de vous rendre à Qu'Appelle. En cas de refus, nous avons l'intention de vous attaquer après Pâques.

W. A. H.

LA DÉFENSE

La Cour a repris ses séances à dix heures jeudi matin, 30 juillet, et M. Greenshield adressa longuement la parole au jury de la part du prisonnier. Il ne saurait justifier le recours aux armes, mais il croit de son devoir d'exposer les causes de la rébellion. Il explique alors que les Territoires du Nord-Ouest, avant la passation de l'acte amendement l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, étaient gouvernés par le gouvernement impérial, et que les procès des individus accusés d'offenses commises dans les limites de ces territoires étaient instruits devant les tribunaux créés par statut impérial.

Tout en tenant pour admis que les dispositions de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord admettaient les Territoires du Nord-Ouest à faire partie de la Confédération canadienne, la Confédération cependant n'a pas le droit de priver les habitants de ces territoires des droits acquis à tout sujet britannique. Il y a violation flagrante de la grande charte, là où il n'y a pas le nombre de jurés voulus par la constitution.

Il parla de la liberté des métis avant l'arrivée des colons et dit qu'il n'est pas étonnant qu'ils soient devenus mal à l'aise lorsqu'ils se sont aperçus que le pays possédé par eux pendant un si grand nombre d'années était divisé entre les spéculateurs et les compagnies de colonisation.

Il parla des vains efforts des métis pour obtenir justice. Il nia que Riel fut coupable, et affirma que le gouvernement fédéral était responsable du sang répandu. Il prouva que Riel est fou et qu'il a été enfermé pendant plusieurs années dans un asile d'aliénés. Riel sourit à cette remarque de son avocat.

LE R. PÈRE ANDRÉ

A la suite de l'adresse de M. Greenshield, le R. Père André a été le premier témoin entendu de la part de la défense et sa déposition peut se résumer comme suit : Il a eu des rapports très-intimes avec les métis depuis un quart de siècle. Riel n'est venu dans le pays qu'à la sollicitation des colons et pour leur porter secours. Lui (le témoin) avait connaissance de tout ce qui se préparait parmi les colons. Il n'a jamais aimé à parler religion ou politique avec le prisonnier. Son langage lui faisait peur, en effet, et il le considérait à coup sûr maniaque quand à tout ce qui pouvait se rattacher à ces deux points de discussion. Riel lui a paru assez sain d'esprit en toutes autres circonstances.

LES EXPERTS

Le Dr. Roy, de l'Asile de Beauport, Québec, a déclaré que le prisonnier fut durant 19 mois l'un des pensionnaires de l'institution dont il a la surveillance. On le congédia en janvier 1878. Il souffrait de la manie de l'ambition. L'un des caractères particuliers de ce genre de folie est que ceux qui en sont atteints paraissent parfaitement sains d'esprit aussi longtemps qu'il n'est pas question de la marotte qu'ils se sont mise en tête. A en juger par ce qu'il a entendu dire au prisonnier et par sa conduite de la veille, il est prêt à déclarer sous la moindre hésitation qu'il est fou et qu'il ne le croit pas responsable de ses actes.

Après quelques questions en contre-examen, le témoin a fini par refuser de répondre à tout interrogatoire fait autrement qu'un français.

Le Dr. Clarke, de Toronto, a déclaré ensuite qu'en sa qualité de surintendant de l'Asile des fous de Toronto, il possède une expérience de neuf ou dix ans quant à ce qui concerne le traitement de la folie. Il a examiné le prisonnier deux fois la veille et une fois quelques heures avant la séance. Par ce qu'il a entendu dire et en se basant sur ce qu'il a lui-

même constaté, il n'a pas de doute quant à l'existence de la folie, à moins cependant que les témoins n'aient pas dit la vérité et que la conduite du prisonnier lui-même ne soit qu'une "feinte." Il est prêt à convaincre tous les avocats que des douzaines de patients sous ses soins distinguent parfaitement le bien et le mal et sont encore fous. C'est son opinion que le prisonnier était capable de faire cette distinction en mars dernier. Il n'a pas le moindre doute non plus que si on demandait à Riel la différence entre le bien et le mal il donnerait aujourd'hui encore une bonne définition. En acceptant comme vrais les déclarations des témoins, il est d'opinion que le prisonnier est fou, car autrement il n'aurait jamais parlé de diviser le pays et n'aurait pas accompli une foule d'autres actes insensés.

Le Dr. Wallace a été entendu à la suite du Dr. Clarke. Après avoir mentionné qu'il est le surintendant de l'Asile d'Hamilton, il ajoute qu'il a suivi avec attention la preuve faite dans la cause. Il a vu Riel privé ment durant une demi-heure et il en est venu à la conviction qu'il n'existe aucun indice de folie chez cet homme. Il croit que le prisonnier connaît parfaitement la différence entre le bien et le mal.

A cet instant de la preuve, Riel se lève et remercie le témoin. Le Dr. Jukes, de la police à cheval, est le dernier expert produit. Il a vu Riel chaque jour depuis le mois de mai et n'a pas remarqué de trace de folie chez lui. Il ne peut dire cependant si le prisonnier était fou ou non.

La Cour s'ajourne alors, advenant 5 heures.

SEANCE DU 31

Riel a repris sa place à la barre à 10 heures du matin. M. Robinson ayant ensuite annoncé que la Couronne ne fera pas entendre de nouveaux témoins, M. J. M. Greenshield a adressé le jury de la part du prisonnier. Son réquisitoire a été, au dire de tous, l'un des plus brillants et des plus vigoureux qu'aient encore enregistrés nos annales judiciaires et il est le sujet de la conversation générale à Regina. C'est sûrement l'un des plus brillants efforts oratoires du procès.

AVIS

Toutes les annonces coûtant une piastre et moins se paient comptant. Avis à eux intéressés.

LE MONDE ET LA VILLE

Il y a eu 20 inhumations au cimetière Beechwood durant le mois de juillet.

On évalue à 4 000 environ le nombre des personnes qui ont visité l'exhibition des Pêcheries en juillet.

Les employés du service civil ont reçu leurs chèques hier. Grande réjouissance dans tout le camp.

Plusieurs familles de la capitale sont parties ces jours derniers à bord de Canada Atlantique et du Pacifique pour passer une vacance au bord de la mer.

Hier et avant-hier ont été les deux plus chaudes journées de la saison. En plusieurs endroits le thermomètre s'est élevé à 90° à l'ombre.

Le rouleau à vapeur continue avec succès à niveler les rues de la ville. Il a passé aux Flats ces jours derniers et a accompli là une besogne considérable.

La société St George ne fera pas son excursion annuelle à l'île Grandstone, dans le St Laurent, mais un autre itinéraire va être adopté à son assemblée de mardi prochain.

Un jeune homme de la rue Maria, du nom de Palen, a passé la nuit dernière en prison pour s'être mis un peu trop égrillard hier. O bouteille! voici de tes coups.

Il est passé dans le canal Rideau, durant juillet, cent soixante-cinq navires, soit soixante-dix steamers et quatre-vingt quinze barges. C'est ici une augmentation de 30 sur le chiffre des entrées du même mois l'an dernier.

La force policière s'est exercée hier après-midi sous les ordres de l'inspecteur Bowes. Le chef McVeity a ensuite adressé à ses hommes un discours fort pratique sur les devoirs de leur charge et le mode de les accomplir efficacement.

Le sergent Montgomery, un vieil officier de beaucoup d'expérience, agit comme détective à la place de feu M. Quinn en attendant qu'on lui donne un successeur. De son côté, l'homme de police Porter remplit les fonctions de sergent.

M. Fenning, un des membres de la batterie de campagne de Winnipeg, est passé dans la capitale hier, en route pour l'Irlande qu'il se propose de visiter. M. Fenning, on se le rappelle, reçut un boulet dans la main droite à la rencontre de Batoche.

Les propriétés de la Diphtérie du Dr N. Lacerte sont inappréciables pour toutes les maladies de la gorge, des bronches et des poumons.

Le juge Sypher, de Philadelphie, et M. John Graham, du Grand Union, sont de retour depuis hier d'une gaie partie de pêche au lac Mississippi. Leur excursion a duré 10 jours et le juge, qui est un enthousiaste pêcheur à la ligne, se déclare tout-à-fait enchanté de l'emploi de son temps.

La société des Arts et de l'Agriculture du Canada va tenir son exhibition annuelle dans la ville de London, Ont. Le subsidé de \$5,000 qu'elle a obtenu du gouvernement durant la dernière session lui permet d'augmenter la liste de ses prix et de donner ainsi plus de relief et d'éclat à son concours.

L'excursion annuelle d'Ottawa à Montréal, Québec, Chicoutimi, etc., aura lieu le 14 août courant, par le chemin de fer du Pacifique. Les excursionnistes quitteront Ottawa par le train régulier de 8.20 du matin. A Montréal ils prendront le bateau "Montréal" de la Compagnie du Richelieu, et à Québec ils s'embarqueront à bord d'un autre steamer. Prix: Montréal et retour, \$2.50; Québec et retour, \$5.00; Chicoutimi et retour, \$12.50.

Des billets pour la Malbaie, la Rivière du Loup, Cacouna, Tadoussac, etc., seront vendus à prix réduits. On prendra des passagers à Hull, Buckingham, Thurso, Papi-neauville, Montebello et Calumet aux mêmes prix. Les billets pour Québec et Chicoutimi seront bons pour quinze jours. Pour plus de détails et pour se procurer des billets, s'adresser à M. Chas. Desjardins, block de l'hôtel Russell.

NAISSANCE

Ce matin, la femme de M. Samuel Ruel, un garçon.

DECES

Ce matin, en cette ville, Marie-Malvina Viau, épouse de M. Eugène Cardinal. Ses funérailles auront lieu lundi le 3 du courant. Le convoi funéraire quittera la résidence de la défunte, No. 459 rue Bessière, à 8 h. a.m. pour se rendre à l'église St Joseph, où son service aura lieu. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.



Des soumissions cachetées, à l'adresse du Maître-Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, le VENDREDI, 28 AOÛT 1885, pour le service des mailles de Sa Majesté six fois par semaine aller et retour entre Ottawa et Richmond, le tout en vertu d'un contrat pour 4 ans à commencer du 1er octobre prochain.

Le transport se fera dans une voiture à passagers traînée par deux chevaux en passant par les bureaux de poste de Hintonburgh, Skeads Mills, Bells Corner, Fallowfield et Twin Elm. Les mailles devront laisser Richmond chaque jour (le dimanche excepté) à 6.30 a.m., et arriver à Ottawa à 10.30 a.m. Elles devront laisser ce dernier endroit à 2.30 p.m. et arriver à Richmond à 6 p.m. Des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions de contrat, peuvent être consultés et des blancs de formules de soumissions peuvent être obtenus aux bureaux de poste d'Ottawa, de Hintonburgh, de Skeads Mills, de Bells Corner, de Fallowfield de Twin Elm et de Richmond et au bureau de l'inspecteur.

T. P. FRENCH, Inspecteur des postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes, Ottawa, 3 juillet 1885.

DIPHThERINE

ANTI-DIPHThERIQUE

Spécifique contre la Diphtérie et autres maux de gorge. Rien n'est meilleur pour guérir la congestion ou à sa première période, la bronchite aiguë et chronique et les rhumes.

LA DIPHThERIE VAINCUE! Aux ravages de cette maladie terrible et réputée incurable, on a trouvé un remède qui n'a jamais failli. L'expérience de plus de dix années de succès constants, et des centaines de certificats adressés à l'inventeur par des personnes notables et dignes de foi attestent l'efficacité véritable et étonnante de ce remède.

Préparé par le DR. N. LA CERTE, LEVIS, P. Q. Prix: 50 cts. la bouteille. En vente chez les pharmaciens. EN DÉPÔT CHEZ ELZEAR ALARIE, 71 Rue Bolton, Ottawa, 29 juillet 1884.

AMELIORATIONS LOCALES

CONSTRUCTION d'égouts à tuyaux en glaise vitrifiés dans les rues sous-mentionnées, dans le quartier Wellington, en la ville d'Ottawa.

Avis est par le présent donné que le Conseil-Ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction d'égouts à tuyaux en glaise vitrifiés ayant les dimensions suivantes et dans les rues ci-après désignées: - Un égout à tuyaux en glaise vitrifiés de quinze pouces, au côté sud de la rue Wellington, à partir du lot No. 17 jusqu'au côté sud-Ouest de la rue Queen ouest; les dits règlements pourvoient aussi à répartir et prélever le coût de ces travaux sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des propriétaires de tels biens-fonds, représentant au moins la moitié de leur valeur totale, ne présentent des requêtes contre telle répartition au Conseil-Ville d'Ottawa dans l'intervalle d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis, soit du onze août, A. D. 1885. Ottawa, 28 juillet 1885. W. P. LETT, Greffier de la Cité.

AMELIORATIONS LOCALES

CONSTRUCTION d'égouts en tuyaux en glaise vitrifiés et en brique dans les rues sous-mentionnées, dans le quartier Wellington, en la Cité d'Ottawa.

Avis est par le présent donné que le Conseil-Ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction d'égouts à tuyaux en glaise vitrifiés, ayant les dimensions suivantes et dans les rues ci-après désignées: - De la rue Robert, via les rues Lane et Lewis, jusqu'à la rue Bank, 3 pieds par 26 en brique. Dans la rue Bank, entre les rues Lewis et Florence, 2 pieds 2 pouces par 2 pieds en brique. Dans la rue Florence, entre les rues Bank et Kent, 2 pieds 2 pouces par 2 pieds en brique. Dans la rue Macdonald, entre les rues Anne et McLaren, tuyaux en glaise 12 pos.

Table listing street names and dimensions for sewerage improvements, including streets like Robert, Cartier, Elgin, Metcalfe, Bank, Gilmour, Skoad, Lewis, Charles et McDougall, Frank et Lochiel, Charles, Frank, Anne, etc.

les dits règlements pourvoient aussi à répartir et prélever le coût de ces travaux sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des propriétaires de tels biens-fonds, représentant au moins la moitié de leur valeur totale, ne présentent des requêtes contre telle répartition au Conseil-Ville d'Ottawa dans l'intervalle d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis, soit du onze août, A. D. 1885. Ottawa, 28 juillet 1885. W. P. LETT, Greffier de la Cité.

AMELIORATIONS LOCALES

TROTTOIRS

Dans le quartier By, en la Cité d'Ottawa

Avis est par le présent donné que le Conseil-Ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction de trottoirs ayant les dimensions suivantes et dans les diverses rues ci-après désignées: - Du côté nord de la rue George, entre les rues William et Cumberland, transversal, 3 pouces, 10 pieds.

- List of street names and dimensions for sidewalk improvements, including streets like York, Sussex et King, Clarence, Murray, St. Patrice, etc.

Améliorations Locales

TROTTOIRS

Dans le Quartier Wellington, en la Cité d'Ottawa.

Avis est par le présent donné que le Conseil de ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction de trottoirs ayant les dimensions suivantes et dans les diverses rues ci-après désignées: - Du côté sud de la rue Wellington, entre les rues Bank et Bay, transversal, 10 pieds, 3 pouces.

- List of street names and dimensions for sidewalk improvements in the Wellington district, including streets like Bay, Sparks, Queen, Elgin, etc.